



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

EREA

Question écrite n° 71710

Texte de la question

Mme Jacqueline Mathieu-Obadia souhaite interpeller M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation des établissements régionaux d'enseignement adapté, lycées d'enseignement adapté (EREA-LEA). Initialement, ces établissements étaient conçus pour dispenser un enseignement adapté de type V, orienté vers le CAP à des jeunes gens en difficulté scolaire pour troubles du comportement qui se sont fait exclure d'un autre collège. Dans les Alpes-Maritimes, le taux d'équipement global pour l'enfance et l'adolescence handicapée reste très inférieur à la moyenne nationale et à la moyenne PACA (6,87 % dans les Alpes-Maritimes et 7,6 % en PACA). Un lycée d'enseignement adapté est indispensable dans le département pour offrir une formation professionnelle qui réponde à l'obligation éducative et débouche sur des qualifications de niveau V et IV. Aussi elle lui demande ses intentions sur la création d'un tel établissement dans les Alpes-Maritimes.

Données clés

Auteur : [Mme Jacqueline Mathieu-Obadia](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71710

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 janvier 2002, page 132